



De la RAE vers la VAE

actualisé le 10 Février 2021

Pilotage:

Magdeleine GRISON (06 08 78 36 07)

Mots-clés:

accessibilité – qualification – bloc de compétence
– VAE – Employabilité

Collectifs : Réunion, Bretagne, Limousin,
Champagne-Ardenne...

Partenaires : Ministère de l'Education
Nationale + Préférence (agriculture)

Dates de début:

22 novembre 2019, signature de la
convention, sous le haut-patronage de la
secrétaire d'état du handicap, Sophie Cluzel
(disponible sur le site adhérents)

Périodicité des rencontres:

Copil inter-régional : en visio 3 x/ an
Copil régional : en fonction

Description de projet

L'enjeu est l'accès à la qualification des personnes accompagnées.
Mener des expérimentations à partir de territoires où tous les acteurs s'engagent.
Ce projet bénéficie de convention partenariale : « de la RAE vers la VAE » sous le haut patronage
de Sophie VCluzel – avec l'Education Nationale et l'agriculture.
Ces conventions sont déclinables sur chaque territoire.

Quel est le public concerné par le projet ?

Les lauréats ayant obtenu une ou plusieurs RAE, qui ont plus de 70% de compétences reconnues (à
titre indicatif) et éligible à la VAE – 3 ans d'expérience professionnelle – Pas les jeunes d'IME

Quel diagnostic a conduit à proposer ce projet ?

Alors qu'il est aujourd'hui possible d'obtenir à vie, une partie du diplôme par le biais de la VAE
grâce à la validation par bloc de compétence, trop peu de travailleurs d'esat s'inscrivent dans une
démarche de VAE.

Actions menées

Une plateforme de ressources partagée : sur une Dropbox dédiée – accès à demander aux coordos.
Des réunions interrégionale plusieurs fois/ an.

Investissement dans le projet

Travailler à partir de la convention avec les interlocuteurs Education Nationale et agri pour vérifier
l'engagement dans le projet – c'est eux qui vont accompagner la VAE avec les moniteurs d'atelier
ou autres personnes de l'établissement – c'est donc eux qui vont faire un devis, facturer ...
Une information vers les adhérents sur la volonté de lancer le projet sur le territoire.
Prévenir l'OPCO - prendre un RV pour s'assurer d'un financement (implique d'avoir un devis et des
candidats ou en amont prévenir qu'il y aura potentiellement X candidats sur l'année).